

Le dix huit cent cinquante un le dix sept Décembre, midi et demi, devant Notre Seigneur Emmanuel Weierling Joseph Antoine Renoy, Curé de la ville de Lige, officier de la Cour civile, sous son patronage public et légal, Pierre De Waelt, journalier, né à Geyshantem, arrondissement de Spa, Province Orientale, le dix neuf Avril mil huit cent vingt quatre, domicilié à Lige, rue grande Verte, fils unique de Bernard De Waelt, décédé à Geyshantem le vingt cinq Mars mil huit cent quarante, et de Marie Françoise Thoms, y décédé le dix neuf Décembre mil huit cent quarante,

Rosalie De Pauw, couturière, née à Leloe, Province Orientale, le vingt quatre février mil huit cent vingt, demeurant en cette ville, au faubourg, fille majeure de Pierre De Pauw, boucher, demeurant à Leloe, présentant par acte passé le vingt sixième de ce mois de Mars devant Monsieur Tharwan, Notaire au même lieu, et de Charles D'Anvers, décédé à Leloe le seize Octobre mil huit cent vingt cinq, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de son projet entre eux et dans les publications ont été faites en cette ville le trente Novembre dernier et le sept Décembre courant sous le patronage de leur requête, après avoir donné lecture des pièces susmentionnées, et du chapitre du code civil, au titre du mariage, après aussi la déclaration sermentelle faite par le futur et prescrite par les lois et règlements qui ont été déduits à l'occasion de son décès, et les contractants ont mutuellement consenti à se prendre pour mari et pour femme, déclarant sur ce que Pierre De Waelt et Rosalie De Pauw sont unis par le mariage, dont acte est passé en présence de Jean François Thoms, Notaire, âgé de soixante ans, et Jean Gregoire Sarcinot, Libraire, âgé de quarante un ans, et Gerard Spies, Libraire, âgé de quarante deux ans, et de Jean Joseph Faltz, Notaire, âgé de trente neuf ans, domiciliés en cette ville, lesquels, après lecture faite, ont signé avec nous les présentes et déclaré au même égard, ni signer.

*J. G. Speer* *J. Tharwan* *Thoms* *Faltz*

Le dix huit cent cinquante un le dix sept Décembre, midi et demi, devant Notre Seigneur Emmanuel Weierling Joseph Antoine Renoy, Curé de la ville de Lige, officier de la Cour civile, sous son patronage public et légal, François Joseph Simon, Journalier, né à Soy, Province de Luxembourg, le onze Mars mil huit cent vingt trois, fils unique de Hubert Joseph Simon, journalier, au même



domicile, fils unique et consentant, et de Marie Anne Godeleine, y décédé le trente un Mars mil huit cent quarante, et de Marie Joseph Gaudier, demeurant en cette ville, en sa fonction, fille majeure de François Gaudier, décédé à Ravelle le onze Janvier mil huit cent vingt quatre, et de Marie Joseph Collette, y décédé le treize février mil huit cent trente deux, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dans les publications ont été faites en cette ville le neuf et seize Novembre dernier, et le Soy les quatorze et vingt et Septembre dernier sous le patronage de leur requête, après avoir donné lecture des pièces susmentionnées et du chapitre du code civil, au titre du mariage, après aussi la déclaration sermentelle faite par le futur et prescrite par les lois et règlements qui ont été déduits à l'occasion de son décès, et les contractants ont mutuellement consenti à se prendre pour mari et pour femme, déclarant sur ce que François Joseph Simon et Marie Joseph Gaudier sont unis par le mariage, dont acte est passé en présence de Jean Joseph Denoye, tailleur, âgé de quarante neuf ans, bourgeois de Lige, et de Henri Joseph Loze, Charpentier, âgé de cinquante un ans, de Lambert Henri Wazyle, forgeron, âgé de cinquante quatre ans, et de Jean Paul Labaye, Journalier, âgé de quarante quatre ans, domiciliés en cette ville, et, après lecture faite, ont signé, son père et les trois premiers témoins avec nous les présentes et déclaré au même égard, ni signer.

*Simon* *St. Simon* *St. Wazyle* *J. Denoye* *J. Sarcinot*

Le dix huit cent cinquante un le dix sept Décembre, midi et demi, devant Notre Seigneur Emmanuel Weierling Joseph Antoine Renoy, Curé de la ville de Lige, officier de la Cour civile, sous son patronage public et légal, Jean François Hubert Roosch, marchand, né à Saint Brand, Province de Limbourg, le vingt quatre Mars mil huit cent vingt neuf, domicilié en son lieu, fils unique de Jean Michel Roosch, décédé en cette ville le vingt Janvier mil huit cent cinquante, et de Marie Ida Vandercyken, sans profession, au même domicile, et présente et consentante,

*Josephine Rollet*, domestique, née à Gielmond